

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : ____/____/____/____/____

DECHARGE COURS PARTICULIERS

● Le service « Cours particuliers » proposé par le Quartier Jeunes (QJ) est un service entièrement gratuit de mise en relation entre particuliers recherchant des cours à domicile et étudiant(e)s souhaitant en donner.

● Le QJ n'est en aucun cas l'employeur de ces étudiants, aucun mandat ne le liant à ces derniers ; par conséquent le personnel de la structure n'effectuera aucune sélection parmi les candidatures. Le particulier demeurant l'employeur de l'étudiant qu'il recrute.

● Le particulier-employeur doit procéder à la déclaration du jeune qu'il emploie à son domicile. Ne pas le déclarer, quel que soit le nombre d'heures (même 1h), est ce qu'on appelle du « travail au noir », du travail dissimulé ou encore du travail illégal, et expose les deux parties à des sanctions prévues par la loi.

● Tout litige intervenant entre les bénéficiaires des cours et les étudiant(e)s doit être réglé directement entre les deux parties concernées. Le QJ est dégagé de toute responsabilité en cas de problèmes émergeant entre elles.

● C'est aux bénéficiaires des cours et aux étudiants de se mettre d'accord sur les termes du contrat et de s'y tenir, le QJ n'intervenant dans aucune de ces étapes.

A Maisons-Alfort, le,

Je soussigné(e) M.....,
déclare avoir pris connaissance des conditions citées ci-dessus.

Votre signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :